

BILLET DE BLOG 12 décembre 2014

Qu'entend-on par contributions nationales dans une logique d'action collective ?

Auteur

Teresa Ribera

Ministre pour la Transition écologique de l'Espagne

🕒 Temps de lecture: 2 min



EN DIRECT DE LIMA –

S'il est un point que la conférence de Lima doit éclaircir, c'est ce que signifie la demande faite aux pays de partager leurs « contributions » à l'action climatique collective.

Les contributions que les pays soumettront dans le cadre de l'accord 2015 sur le climat sont un nouveau type d'instrument, qui témoigne d'une approche renouvelée des négociations multilatérales. Les contributions nationales constituent le point d'entrée des négociations. Celles-ci devront ensuite déboucher sur un accord capable d'amener les contributions vers l'objectif des 2 °C. Au-delà des chiffres, les contributions doivent nous permettre de mieux

appréhender les transformations prévues, afin que la voie à suivre soit plus concrète pour tous les acteurs.

La définition de règles encadrant la soumission de ces contributions nationales est l'une des priorités de la conférence de Lima, la dernière avant celle de Paris.

L'une des questions cruciales a trait au périmètre des contributions : devraient-elles englober uniquement des mesures d'atténuation du changement climatique, ou également des mesures d'adaptation et des moyens de mise en œuvre (financement, etc.) ? Nombre de pays souhaitent inclure l'adaptation et les financements, de façon à mettre en avant les actions qu'ils ont déjà engagées pour s'adapter. D'autres, en revanche, redoutent qu'un élargissement du périmètre n'aboutisse à des contributions vagues et ne chiffrant pas précisément la réduction des émissions.

En réalité, il faut l'un et l'autre. Nous devons nous montrer particulièrement précis sur les mesures d'atténuation, sans pour autant exclure ces autres priorités.

Et si tous les pays s'accordaient à considérer que les contributions nationales doivent également porter sur l'adaptation et sur les moyens de mise en œuvre ? Certes, les premières contributions relatives à l'adaptation seraient diverses et difficiles à quantifier, et nous ne disposons pas encore d'outils adéquats pour mesurer l'adaptation. Il reste beaucoup à faire et à apprendre à cet égard : nous devons parvenir à une compréhension commune de ce que cela signifie et de ce que cela implique, des indicateurs et des ressources nécessaires, etc. Mais il serait fort utile d'inclure l'adaptation dans les contributions, pour au moins trois raisons. Premièrement, cette information nous permettrait de mieux cerner les besoins d'adaptation. Deuxièmement, nous pourrions ainsi établir l'ordre de priorité des actions. Troisièmement, étant donné que les mesures d'adaptation et d'atténuation se recoupent à maints égards et qu'elles dépendent fortement les unes des autres, il serait judicieux de ne pas les dissocier arbitrairement.

Parallèlement, nous devons faire en sorte que les contributions sur les mesures d'atténuation soient aussi utiles que possible au processus, tant en termes de règles que de méthode d'analyse.

Un tel accord serait essentiel pour opérationnaliser cette nouvelle approche des négociations internationales qui repose sur l'interaction dynamique entre contributions nationales et objectifs collectifs, entre toutes les formes d'action nécessaires pour lutter contre le changement climatique et ses impacts.